

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 16/05/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

### **OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Monsieur le Maire informe que l'agent de maîtrise a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Il est donc nécessaire de recruter un nouvel adjoint technique, à temps non complet, afin d'effectuer les travaux suivants :

- Garderie à l'école
- Service de restauration scolaire
- Ménage et entretien des bâtiments communaux (école, église, mairie, salle Cœur de Village)
- Gestion de la location des salles communales et de la régie de restauration scolaire
- Aide au secrétariat de la mairie, 2 demi-journées par semaine
- Accompagnement scolaire si nécessaire

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide la création, à compter du 26 août 2024, d'un emploi permanent d'adjoint technique dans le grade d'adjoint technique (adjoint technique, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe) relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires et la modification du tableau des emplois (voir annexe) ;**
- **Précise que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an ;**
- **Précise que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;**
- **Précise qu'aucun diplôme ne sera demandé à l'agent et que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade équivalent ;**
- **Dit que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ;**
- **dresse le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 21 mai 2024 ;**
- **Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
BEVONS le 23 mai 2024,

Le Maire,

**Marc HUSER**



Le secrétaire  
SCOTTI Patrick



**MAIRIE DE BEVONS**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

ANNEXE A LA DELIBERATION N°21/2024

**TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BEVONS**  
**AU 21 MAI 2024**

**Filière administrative**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	Délibération et date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	N°18/2018 04/07/2018	10 h hebdo	Non

**Filière technique**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	Délibération et date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. L.332-8
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	N°60/2020 15/12/2020	31 h hebdo	Non
Technique	Adjoint technique (travaux d'entretien)	Adjoint technique Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	N°51/2021 12/10/2021	12 h hebdo	Oui Motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8-3
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	N°21/2024 21/05/2024	26 h hebdo	Oui Motif du recrutement contractuel : Art. L.332-8-3

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
BEVONS le 23 mai 2024.

Le Maire,

**Marc HUSER**

